

Communiqué de presse

-Publication du rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement-

- 29 septembre 2026-

Conformément aux dispositions de l'article 8 du **décret n° 2-17-696 du 30 novembre 2017** fixant les modalités de fonctionnement et la composition de l'Observatoire des Délais de Paiement, le Ministère de l'Economie et des Finances, assurant la présidence dudit Observatoire, procède à la publication, sur son site web www.finances.gov.ma, du **rapport annuel 2026** consacré à l'évolution des délais de paiement au Maroc.

Elaboré en concertation avec l'ensemble des membres de l'Observatoire, ce rapport présente une analyse de l'évolution des délais de paiement dans les secteurs public et privé, ainsi qu'un bilan des principales mesures mises en œuvre pour améliorer les pratiques de paiement.

Le rapport est structuré en trois parties. **La première** présente l'évolution des délais de paiement du secteur public, couvrant l'Etat, les Collectivités Territoriales ainsi que les Etablissements et Entreprises Publics. **La deuxième** est consacrée à l'évolution des délais de paiement dans le secteur privé, à travers les analyses réalisées par Bank Al-Maghrib et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc. **La troisième** présente le bilan du dispositif de sanctions pécuniaires instauré par la loi n° 69-21, ainsi que les principaux résultats enregistrés depuis son entrée en vigueur.

Ce sixième rapport s'inscrit dans la continuité des travaux menés par l'Observatoire des Délais de Paiement et des précédents rapports publiés. Il témoigne des progrès accomplis en matière de transparence, de suivi et d'amélioration des pratiques de paiement, tout en mettant en évidence les défis restant à relever afin de poursuivre la réduction des délais de paiement. Il réaffirme ainsi l'engagement des pouvoirs publics et de l'ensemble des parties prenantes en faveur d'un environnement économique plus performant, d'une meilleure préservation de la trésorerie des entreprises et d'un climat des affaires durablement renforcé.